

DOPRAM-V[®] Injectable



Date de création : 08-11-2017

Date de mise à jour : 19-05-2021

Informations et posologie

Espèces cibles



Indications d'utilisation, spécifiant les espèces cibles

Chez les équins, bovins, chiens et chats :

- Stimulation de la respiration et réanimation post-natale.

Administration

Voie d'administration



Voie d'administration complément

Voies intraveineuse, intramusculaire ou sous-cutanée.

Posologie

- Réanimation post-natale

La posologie à respecter chez les nouveau-nés est la suivante :

. veaux, poulains :

en moyenne 0,87 mg de doxapram par kg de poids vif, soit 5 ml de solution par animal et par administration.

. chiots :

0,1 à 0,5 ml de solution en fonction de la taille du nouveau-né et de l'intensité de la défaillance respiratoire.

. chatons :

0,1 à 0,2 ml de solution en fonction de l'intensité de la défaillance respiratoire.

- Stimulation de la respiration lors de chirurgie

La posologie est à adapter aux besoins de la situation. La voie intraveineuse sera préférée pour les interventions d'urgence.

La posologie à respecter pendant et après anesthésie générale et par voie parentérale est la suivante :

. chiens, chats :

0,87 à 8,7 mg de doxapram par kg de poids corporel selon le tableau ci-dessous :

CHIENS - CHATS		
Poids de l'animal (en kg)	Anesthésie aux BARBITURIQUES Utiliser 4,35 à 8,7 mg de Doxapram/kg de poids corporel	Anesthésie GAZEUSE Utiliser 0,87 mg/kg de poids corporel
5	2,5 à 5 ml	0,5 ml
10	5 à 10 ml	1 ml
15	7,5 à 15 ml	1,5 ml
20	10 à 20 ml	2 ml
30	15 à 30 ml	3 ml
40	20 à 40 ml (200 à 400 mg)	4 ml (40 mg)

. équins, bovins :

0,35 à 0,43 mg de doxapram par kg de poids vif selon le tableau ci-dessous :

EQUINS - BOVINS		
Poids de l'animal (en kg)	Anesthésie aux BARBITURIQUES Utiliser 0,43 mg/kg PV	Anesthésie GAZEUSE (halothane - méthoxyflurane) Utiliser 0,35 mg/kg PV
50	2,5 ml	2 ml
100	5 ml	4 ml
250	12,5 ml (125 mg)	10 ml
500	25 ml (250 mg)	20 ml

- Recommandations

La durée et l'intensité de la réponse dépendent de la dose administrée et de l'état de l'animal au moment de l'intervention.

L'administration du produit peut être répétée à intervalles de 15 à 20 minutes si nécessaire. Cependant, ne pas la renouveler tant que l'effet de la première dose n'a pas cessé.

Avant l'administration du produit s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées.

Composition qualitative et quantitative Principes actifs et excipients à effets notoires

Un mL contient :

- Substance active :

Doxapram (sf de chlorhydrate monohydraté) 8,7 mg

- Excipient(s) :

Chlorobutanol hémihydraté 5,0 mg

Principes actifs / Molécule

Doxapram, Chlorobutanol

Forme pharmaceutique

Solution

Inscription au tableau des substances vénéneuses (Liste I / II). Classement du médicament en matière de délivrance

Liste I.

À ne délivrer que sur ordonnance devant être conservée pendant au moins 5 ans.

Temps d'attente



Viande et abats : 1 jour.
Lait : 24 heures.



Viande et abats : 1 jour.
Lait : 24 heures.

Propriétés

Propriétés pharmacologiques

Groupe pharmacothérapeutique : Produits de l'appareil respiratoire, stimulants de la respiration.

Propriétés pharmacodynamiques

Le doxapram possède la propriété unique de stimuler la respiration à doses considérablement inférieures à celles requises pour provoquer une excitation du cortex cérébral.

Chez les animaux non anesthésiés, la dose capable de provoquer les convulsions est 70 à 75 fois celle nécessaire pour obtenir une stimulation respiratoire. Ceci explique l'absence de réactions violentes après son administration alors que son action eupnéique se manifeste fortement.

Chez les sujets anesthésiés, en plus de son action stimulante de la respiration, le doxapram provoque un raccourcissement du temps de réveil.

Propriétés pharmacocinétiques

La distribution du doxapram se fait dans tout l'organisme mais les concentrations les plus élevées sont observées dans la graisse, le foie, le pancréas et les glandes surrénales. Le tissu nerveux, le liquide céphalorachidien et les muscles en contiennent peu.

L'élimination se fait par les voies biliaire, urinaire et fécale.

Mise en garde

Contres-indications et mise en garde

Contre-indications

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité au principe actif ou à l'un des excipients.

Mises en gardes particulières à chaque espèce cible

Toutes cibles :
Aucune.

Effets indésirables (fréquence et gravité)

Non connus.

Précautions d'emploi

Précautions particulières d'emploi chez les animaux

Le produit n'est pas un antagoniste des myorelaxants, ni un antagoniste spécifique des narcotiques et anesthésiques.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Aucune.

Autres précautions

Aucune.

Utilisation en cas de grossesse et de lactation ou de ponte

L'utilisation du médicament sera fonction de l'évaluation du rapport bénéfice/risque réalisée par le vétérinaire.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgences, antidotes)

Un dosage excessif peut provoquer une hyperventilation capable de conduire à une alcalose respiratoire, une hypertension, de la tachycardie, des spasmes musculaires et une excitation généralisée du système nerveux central.

Précautions pharmacologiques

Interactions médicamenteuses et autres

Avec les anesthésiques : attendre un minimum de 10 minutes après la fin de l'anesthésie avant d'administrer le produit.

Avec les sympathomimétiques : effet synergique.

Avec la xylazine ou les myorelaxants : effet antagoniste.

Incompatibilités

Ne pas mélanger avec des solutions alcalines (incompatibilité physico-chimique).

Conservation

Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 3 ans.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 28 jours.

Précautions particulières de conservation selon pertinence

Pas de précautions particulières de conservation.

Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

Présentation

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché / exploitant

VETOQUINOL
MAGNY VERNON
70200 LURE

Classification ATC Vet

- QR07AB01

Laboratoire



Laboratoire VETOQUINOL S.A.
70204 LURE CEDEX
Direction France
31, rue des Jeûneurs
75002 PARIS
Tél : 01.55.33.50.25
Fax : 01.47.70.42.05
<http://www.vetoquinol.fr>

Numéro d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/1080054 2/1992

Date de première autorisation

1992-06-30

Présentation et quantité

DOPRAM-V[®] Injectable Boîte de 1 flacon de 20 mL

Code GTIN : 03605870000500